

# Remplacement de population : pourtant l'ONU devrait nous protéger... Par Xtemps

écrit par Christine Tasin | 11 février 2014



☒ [Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones :](#)

**Article 7-** *Les peuples autochtones ont le droit, à titre collectif, de vivre dans la liberté, la paix et la sécurité en tant que peuple distincts et ne font l'objet d'aucun acte de génocide ou autres acte de violence, y compris le transfert d'enfants autochtones d'un groupe à un autre (donc l'immigration de masse est un génocide, même pour les enfants adoptés chez d'autres peuples autochtones à cause de la pauvreté).*

**Article 8** –*Les autochtones, peuples et individus, ont le droit de ne pas subir d'assimilation forcée ou de destruction de leur culture.*

L'Arabe imposé par la force sans consultation populaire et sans l'accord du peuple autochtone français ne respecte pas nos droits et nos traditions. Les peuples autochtones sont protégés par l'ONU et ne doivent faire l'objet d'aucune discrimination ou persécution, même partiellement.

Il n'est nulle part fait mention dans les documents de l'ONU de racisme, de xénophobie, d'exclusion, d'islamophobie... Moyens utilisés par nos gouvernants et l'UE pour nous persécuter et nous faire disparaître.

Ps : Imprimez les documents de l'ONU et faites les connaître autour de vous.

**Xtemps**